



N° 1534 MESRS/DC/SGM/DBAU/SAUA/DAUE/SA

Cotonou, le 07 août 2024

COMMUNIQUE

(A diffuser)

La Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique communique :

Les candidats déclarés admis sur la liste principale, aux concours d'entrée à l'Ecole Centrale Casablanca (Afrique) du Maroc au titre de l'année académique 2024-2025 dont les noms suivent par ordre de mérite, sont invités à déposer de toute urgence un dossier à la Direction des Bourses et Aides universitaires (DBAU).

Il s'agit de :

1. AGOUNDON Nonhouenou Jean-Marie ;
2. SUERY Satonkou Atrilde Aymar ;
3. OBENAS Gilbert Orens ;
4. AGUESSY Andéol Landry ;
5. OGODJA Oladé Juste Luc ;
6. ALABI Gordon Rasyll ;
7. TOTON Nicodème Mahugnon.

Le dossier doit comporter les pièces suivantes :

- 1- une (01) demande manuscrite de dépôt de dossiers adressée au Directeur des Bourses et Aides Universitaires précisant la filière et la durée de formation ;
- 2- une (01) copie légalisée du diplôme utilisé pour passer le concours ;
- 3- une (01) copie légalisée du relevé de notes du diplôme utilisé pour passer le concours ;
- 4- une (01) copie légalisée du certificat de nationalité ;
- 5- une (01) copie d'acte de naissance sécurisé ou copie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif ;
- 6- une (01) copie du certificat d'identification personnelle ;

- 7- un (01) certificat médical délivré par un médecin assermenté dans un centre de santé publique attestant que le candidat n'a pas de maladies graves, transmissibles ou contagieuses ;
- 8- l'original de la quittance délivrée par le Trésor Public après le paiement sur le compte BJ6600100100000010156674-DBAU des frais d'étude de dossier qui s'élèvent à cinq mille (5000 francs CFA) ;
- 9- une (01) chemise à rabat en carton (couleur jaune).

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être de nationalité béninoise ;
- ne pas être boursier en cours d'étude dans les Universités Publiques du Bénin ;
- être admis au concours ;
- être âgé de vingt-six (26) ans au plus ;
- être inscrit à l'ECC et y suivre effectivement les activités académiques ;
- avoir déposé à la Direction des Bourses et Aides Universitaire (DBAU) un dossier de demande de bourse dans le délai requis.

La date limite de dépôt desdits dossiers à la Direction des Bourses et Aides universitaires est fixée au vendredi 16 août 2024 à 12 heures 00 minute.

NB : Seuls les candidats remplissant les critères énumérés à l'article 14 du décret 2017-155 du 10 mars 2017 seront sélectionnés boursiers dans la limite du quota.

Pour la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique et P.O.



Rogatien Makpéhou TOSSOU
Directeur de Cabinet